

**Manuel de formation sur la lutte contre et la prévention de la violence domestique et la violence  
sexiste par le bénévolat**

**Sommaire**

<b>1. Contexte</b>	<b>2</b>
<b>2. But du Manuel et but du module de formation</b>	<b>3</b>
<b>3. Participants</b>	<b>3</b>
<b>4. Ordre du jour de la session</b>	<b>4</b>
<b>5. Objectifs d'apprentissage</b>	<b>4</b>
<b>6. Résultats d'apprentissage</b>	<b>5</b>
<b>7. Évaluation</b>	<b>6</b>

## 1. Contexte

La violence à l'égard des femmes et la violence domestique sont omniprésentes dans l'UE. Trop de femmes et de filles sont victimes de viol, de harcèlement ou d'abus. On estime qu'elle touche 1 femme sur 3 dans l'UE. Une femme sur deux a été victime de harcèlement sexuel. Une femme sur 20 déclare avoir été violée. D'autre part, la violence domestique ou ce qu'on appelle la « violence entre les partenaires intimes (VPI) » est l'une des formes de violence les plus courantes auxquelles les femmes sont confrontées. La violence en ligne est également en hausse, ciblant les femmes dans la vie publique, comme les journalistes et les politiciens. Une jeune femme sur deux a été victime de cyberviolence sexiste. Les femmes sont également victimes de violence au travail : environ un tiers des femmes de l'UE qui ont été victimes de harcèlement sexuel l'ont été au travail.

La guerre en Ukraine a également exposé les femmes en Europe à de multiples formes de violence et à une augmentation de la violence sexiste, tant dans la zone de conflit immédiate que dans les pays où elles se réfugient (Berlin, Campa, 2022). Les types de violence faites aux femmes au cours des conflits peuvent aller des meurtres arbitraires, de la torture, de la traite, de la violence sexuelle et du mariage forcé aux obstacles aux services essentiels (HCDH).

La violence à l'égard des femmes et la violence domestique ne devraient pas avoir leur place dans l'Europe moderne. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) garantit que les femmes sont protégées de toutes les formes de violence et peuvent recevoir un soutien immédiat et efficace.

Le 8 mars 2022, dans le cadre des travaux en cours de la Commission pour lutter contre la violence sexiste et promouvoir l'égalité, la Commission européenne a proposé des règles européennes pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La directive proposée vise à criminaliser le viol fondé sur l'absence de consentement, les mutilations génitales féminines et la cyberviolence, ce qui comprend le partage non consensuel d'images intimes, le cyberharcèlement et la cyberincitation à la violence ou à la haine.

La violence domestique et la violence sexiste sont des problèmes graves qui exigent une approche multidimensionnelle pour les combattre et les prévenir. Le renforcement des capacités des organisations bénévoles et des bénévoles en matière de prévention et de soutien aux victimes de violence domestique et de violence sexiste est une étape importante. Il est important de soutenir et d'aider les victimes de violence domestique et de violence sexiste. Cela peut se faire par un soutien bénévole dans des domaines comme le counselling et les refuges. Les victimes de violence domestique et de violence sexiste doivent être encouragées à signaler leurs abus. Cela peut se faire en fournissant un mécanisme de signalement sûr et confidentiel faisant appel à des personnes

---

formées, y compris des bénévoles, pour planifier et mettre en œuvre ce mécanisme et en veillant à ce que les victimes soient protégées contre les rétorsions.

La violence est importante, quelle qu'en soit la forme. Elle détruit et raccourcit des vies, cause de la douleur et de la souffrance et fait souvent partie d'un changement social rapide. Le domaine de la violence englobe la guerre, le terrorisme, la sécurisation, le « nettoyage » ethnique, la violence familiale, les crimes violents et les crimes motivés par la haine. Les formes de violence varient grandement selon le niveau et l'échelle considérés : interpersonnels, collectifs, intergroupes et interétatiques. Leur niveau d'intensité, d'organisation et d'institutionnalisation varie à un point tel qu'il peut parfois être difficile de voir des points communs. Les conflits violents peuvent avoir des conséquences dévastatrices et permanentes sur l'intégrité mentale et physique. Par exemple : Dans le contexte de la guerre en cours en Ukraine, en avril 2022, il a été rapporté que les forces de l'ordre ukrainiennes ont intercepté un appel téléphonique entre un soldat russe et son épouse. Au téléphone, ils ont plaisanté au sujet du soldat qui violait des femmes ukrainiennes. Sa femme lui a dit : [« Oui, je le permets. Il suffit de porter une protection. »](#)

Dans le cadre du projet de subvention de fonctionnement « Volunteer Equality Rights Action VERA », cofinancé par le programme CERV, le CEV a mis au point un module de formation pour accroître la capacité de nos organisations membres à aider les bénévoles à contribuer encore plus à la lutte contre la violence familiale et à la prévention de la violence fondée sur le sexe à tous les niveaux, y compris à la suite de la guerre.

## 2. But du Manuel et but du module de formation

Le manuel se concentre sur la façon dont le bénévolat peut soutenir les victimes de violence domestique et de violence sexiste résultant de la guerre et des conflits, et contribuer à sa prévention, conformément aux directives élaborées par EUROJUST/Genocide Network. A travers le manuel et le module de formation, nous visons à augmenter les capacités des organisations membres du CEV, en introduisant notamment les organisations les moins expérimentées, aux outils appropriés, à la connaissance et la sensibilisation aux bonnes pratiques sur la façon dont le bénévolat peut appuyer la lutte contre la violence domestique et la violence sexiste, y compris en raison de la guerre.

## 3. Participants

Ce court module de formation d'introduction de 2 heures, qui peut être offert en ligne ou hors ligne, s'adresse aux coordonnateurs bénévoles et aux bénévoles qui sont de nouveaux arrivants dans le domaine du soutien bénévole aux personnes touchées par la violence domestique et par la violence sexiste. Le module les aidera à comprendre quels domaines de formation complémentaires sont nécessaires, quels partenariats devraient être établis et à utiliser les connaissances acquises pour faire progresser leur travail et défendre la cause au niveau européen, national/local.

#### 4. Ordre du jour de la session

**Titre/message : Il est temps de mettre fin à la violence sexiste dans l'UE!**

10'	<p><b>Mot de bienvenue, introduction et contexte</b>  <i>Les formateurs se présenteront et expliqueront pourquoi ils tiennent cette séance et dans quel contexte c.-à-d. le projet CEV VERA cofinancé par le programme CERV. Le formateur doit décrire l'espace d'entraînement physique ou en ligne et expliquer les principales caractéristiques.</i></p>
15'	<p><b>Apprendre à se connaître - Exercice de groupe / brise-glac</b></p>
10'	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Motivations et attentes.</b></li> <li>● -Exercice pour explorer la motivation d'être présent à la séance de formation et les attentes à l'égard des résultats, par exemple, exercice "corde à linge".</li> </ul>
5'	<p>Présenter l'ordre du jour et les objectifs de la formation - en soulignant clairement les attentes qui ne seront pas satisfaites en ce moment ou peut-être en ajustant le cours et le programme si possible pour y inclure certaines des attentes.</p>
5'	<p>Convenir et établir des règles de groupe</p>
25'	<p>Contenu théorique pour mettre tout le monde au même niveau - de quoi parlons-nous? Inclure les définitions et les concepts clés. Retrouvez les diapositives <a href="#">ici</a>.</p>
10'	<p><b>Pause Café</b></p>
25'	<p>Présentation des études de cas et autoréflexion. Retrouvez les diapositives <a href="#">ici</a>.</p>
5'	<p>Plans d'action personnels et prochaines étapes - exercice écrit individuel</p>
10'	<p><b>Évaluation de la séance de formation / Validation de l'apprentissage</b>  <b>Synthèse et conclusions</b></p>

#### 5. Objectifs d'apprentissage

1. **Introduction à la violence sexiste et à la violence domestique à l'égard des femmes** dans le cadre de la Convention européenne pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) y compris la Convention sur

- 
- l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (en anglais, CEDAW).
2. **Exploration de la question de la violence domestique à l'égard des femmes** et de la façon dont le bénévolat peut soutenir les victimes de violence domestique et de violence sexiste, y compris celle qui découle de la guerre.
  3. **Sensibilisation** aux concepts et aux facteurs de risque de violence à l'égard des femmes et des filles.
  4. **Comprendre la définition et les différentes formes** de violence domestique à l'égard des femmes, y compris la violence physique, sexuelle, émotionnelle et économique.
  5. Reconnaître **l'impact de la guerre et des conflits** sur la violence domestique à l'égard des femmes, y compris comment le déplacement, le traumatisme et la rupture des réseaux de soutien social peuvent accroître le risque de violence.
  6. **Identifier les défis et les possibilités de lutter contre** la violence domestique à l'égard des femmes dans différents contextes, y compris les contextes touchés par les conflits et les contextes post-conflit, et **reconnaître les causes profondes de la violence sexiste résultant de la guerre**, y compris les attitudes sociétales, les normes culturelles et la dynamique du pouvoir contribuent à la violence sexiste.

## 6. Résultats d'apprentissage

1. Les participants pourront **identifier** les principales composantes, les causes profondes et les processus contribuant à la prévention de la violence sexiste, de la violence domestique à l'égard des femmes et de la violence sexiste résultant de la guerre.
2. Les participants **comprendront les répercussions de la violence sexiste découlant de la guerre** sur les personnes, les familles et les collectivités, y compris les conséquences physiques, psychologiques et sociales.
3. Les participants seront en mesure de **démontrer** une compréhension plus approfondie de la façon dont le bénévolat peut soutenir les victimes de violence domestique et de violence sexiste à la suite de la guerre.
4. Les participants **comprendront** pourquoi ces connaissances et compétences peuvent leur être utiles et **démontreront leur engagement** à faire un suivi et à contribuer à partager leurs nouvelles connaissances et leur compréhension de la violence domestique et de la violence sexiste à la suite de la guerre.
5. Les participantes **comprendront l'importance d'adopter des approches axées sur les survivants et des approches tenant compte des traumatismes** pour lutter contre la violence domestique faite aux femmes à la suite de la guerre.
6. Les participants **prendront conscience des compétences pratiques possibles** pour prévenir la violence domestique et la violence sexiste à la suite de la guerre et y réagir, y compris l'évaluation des risques, la planification de la sécurité, les soins et le soutien axés sur les survivants, ainsi que l'endroit et la façon de les acquérir.
7. Les participants auront l'occasion d'**élaborer un plan d'action personnel** pour appliquer les connaissances et les compétences acquises grâce à la formation à leurs activités de bénévolat, y compris la promotion de la prévention de la violence domestique et de la violence sexiste découlant de la guerre.

## 7. Évaluation

### Pourquoi est-il important d'évaluer?

Évaluer le travail effectué ensemble en abordant des aspects comme :

- Travail d'équipe;
- Environnement confortable qui permet l'ouverture et le partage;
- Connaissances acquises;
- Nouvelles voies que l'organisation peut suivre et entreprendre;
- Plaider en faveur du changement dans le contexte national ou local.

[https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/CERV\\_2021-2027](https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/CERV_2021-2027)

**Référence du projet (numéro du projet): 101104521**

**Type d'activité: Formation**

**Titre de l'événement: Formation sur la lutte contre la violence domestique et la violence sexiste à la suite de la guerre par le bénévolat**

**Date de l'événement: XX/XX/XXXX**

**Durée de l'événement en jours: 0.3**

**L'événement a-t-il eu lieu physiquement ou en ligne? : Événement physique**

